



A retenir

Abricotier, Pêcher, Prunier, Amandier

Enroulement chlorotique de l'Abricotier : éliminer les arbres contaminés

Moniliose sur fleurs : début de la période à risque

Amandier

Fusicoccum : début de la période à risque

Pêcher

Cloque : période à risque en cours ; suivre l'évolution des bourgeons à bois

SOMMAIRE

Toutes espèces

Abricotier-Prunier

Amandier

Pêcher

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI



Structures partenaires : CA
2B, CANICO, FREDON, Sud
Amandes, exploitants
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

TOUTES ESPECES

Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Observation : observation de pruniers, d'abricotiers ainsi que de pêchers présentant les symptômes à savoir une feuillaison précoce. Présence de nouveaux arbres contaminés à proximité de foyers historiques.

Evaluation du risque : le risque est élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes ainsi que ceux présents à proximité. Les symptômes deviennent plus difficilement visibles car la végétation sur les arbres sains pour les variétés les plus précoces se développe également.

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 5 octobre 2017 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giuliano, Tallone, Canale di Verde, Linguizzetta, Ghisonaccia, Lugo di Nazza, Aghione. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Gestion du risque : Afin de limiter les risques, il est nécessaire de planter du matériel végétal certifié, surveiller les plantations en hiver. La lutte contre l'ECA nécessite une **éradication obligatoire et collective**. Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle (mi-février) pour limiter les sources de propagation dans le verger.

La lutte contre le psylle, vecteur du phytoplasme est indispensable : des moyens de lutte alternative existent et doivent être mis en place de barrière physique par l'application d'argile ; cette application est à réaliser dès à présent avant le début du vol du psylle.

En cas de suspicion, la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• *Coryneum - Coryneum beijerinckii*

Biologie : Le champignon se conserve dans les chancres et les bourgeons des rameaux atteints où il survit d'une année sur l'autre. Il continue à se développer pendant la saison hivernale si les conditions lui sont favorables. Leur dissémination nécessite une intervention des pluies. Les pruniers et abricotiers y sont très sensibles ;

Évaluation du risque : Le risque est élevé sur les vergers ayant eu de fortes attaques la saison passée. Les conditions climatiques (épisodes pluvieux) sont favorables à la dissémination du champignon.

- **Moniliose sur fleurs et rameaux - *Monilia laxa***

Biologie : Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination peut se propager ensuite au rameau qui meurt à son tour.

Observation : aucun symptôme n'est observé à ce jour.

Évaluation du risque : les conditions climatiques annoncées sont favorables aux contaminations ; le risque est élevé pour les variétés sensibles et ayant atteint le stade floraison.

Gestion du risque : éliminer les fruits momifiés lors de la taille et les sortir du verger.

ABRICOTIER

- **Stade phénologique**

Abricotier : Colorado stade D-E, Lady Cot stade C,



AMANDIER

- **Stade phénologique**

Stade début floraison pour l'ensemble des variétés ;

- **Fusicoccum - *Fusicoccum amygdali***

Observation : la période de sensibilité est en cours ;

Évaluation du risque : le risque est moyen à élevé selon l'avancement végétatif ; la pression est d'autant plus forte que l'inoculum est présent dans le verger. Les conditions climatiques prévisionnelles (pluies) sont favorables aux contaminations.

Gestion du risque : éliminer les rameaux secs lors de la taille

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade BC à chute des pétales pour les variétés précoces ; le stade pointe verte n'est pas atteint pour l'ensemble des variétés à ce jour.



Stade chute des pétales

- **Cloque - *Taphrina deformans***

Observation : aucun symptôme observé à ce jour

Evaluation du risque : le stade pointe verte est à surveiller pour les variétés à débournement tardif ; le stade de sensibilité concerne toutefois une grande majorité de variétés. Les conditions climatiques prévisionnelles (épisodes pluvieux) restent favorables aux contaminations. Le risque est donc moyen à élevé selon l'avancement végétatif.

- **Thrips - *Thrips meridionalis***

Biologie : la femelle fécondée l'année précédente et ayant hiverné sous les écorces et dans les litières reprend son activité dès la mi-février dans les régions méditerranéennes. Elle se nourrit en piquant les organes floraux. La larve se développe dans la fleur, pique les ovaires et les très jeunes fruits pour se nourrir.

Les piqûres de larves provoquent les dégâts les plus importants : les piqûres sur les filets d'étamines provoquent la coulure des fleurs tandis que les piqûres sur ovaires et jeunes fruits entraînent la formation de zones nécrosées qui persistent et s'élargissent au fur et à mesure que le fruit se développe ; celui-ci se craquelle, se déforme ou s'atrophie.

Observation : les premiers battages ont été réalisés cette semaine sur les variétés en fleur. La présence de larve n'a pas été constatée.

Evaluation du risque : les conditions climatiques de ces derniers jours (important cumul pluvio + température basse) ne sont guère favorables à ce ravageur. Le risque reste moyen au vu des conditions climatiques prévisionnelles (pluie + baisse des températures). Les nectarines et les variétés de pêches à peau peu duveteuse sont plus sensibles à ce ravageur.

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Prunier : Fortune stade D-E avec présence des premières fleurs, Catalina stade C,



PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 16 fév.	Samedi 17 fév.	Dimanche 18 fév.	Lundi 19 fév.	Mardi 20 fév.	Mercredi 21 fév.	Jeudi 22 fév.
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Ciel voilé	Temps très nuageux pouvant donner des averses surtout dimanche ; légère baisse des températures	Temps très nuageux avec risque d'averses ; légère amélioration mardi ; vent de Nord-Est modéré avec baisse des températures	Temps très nuageux avec risque d'averses ; légère amélioration mardi ; vent de Nord-Est modéré avec baisse des températures	Temps très nuageux avec risque d'averses ; baisse des températures et vent de Nord à Nord-Est modéré à fort sur la façade orientale mercredi faiblissant jeudi		

Pour la période de mardi et mercredi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.